

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Activité Avo'Kart

Article 1 Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent la vente et la participation à l'activité **Mountain Kart**, proposée par l'exploitant sur site, incluant la location du matériel et l'accès au parcours.

Article 2 Conditions de participation

- L'activité est accessible à partir de 18ans et 140 cm.
- Les participants doivent être en bonne condition physique et ne présenter aucune contre-indication médicale.
- Les mineurs (en été) doivent être accompagnés ou présenter une autorisation parentale.
- Le port du casque est obligatoire. Les autres équipements de protection sont fournis ou recommandés.

Article 3 Réservation

- Les réservations s'effectuent en ligne et sur place au caisse, sous réserve de disponibilité.
- Toute réservation est nominative et valable uniquement pour la date et l'horaire choisis.
- L'exploitant se réserve le droit de refuser un participant ne respectant pas les conditions de sécurité.

Article 4 Tarifs et paiement

- Les tarifs sont indiqués en euros, TTC.
- Le paiement est exigible à la réservation ou sur place selon les modalités proposées.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présentation du participant.

Article 5 Annulation et modification

- Toute annulation ou modification par le client doit être effectuée au minimum 24hrs avant l'activité.
- Passé ce délai, la prestation est due dans son intégralité.
- En cas de conditions météorologiques défavorables ou de raisons de sécurité, l'exploitant peut annuler ou reporter l'activité. Un report ou remboursement sera alors proposé.

Article 6 Sécurité et responsabilité

- Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par le personnel.
- L'activité se pratique sous la responsabilité du participant.
- L'exploitant décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes ou d'utilisation inappropriée du matériel.

Article 7 Assurance

- L'exploitant est couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.
- Il est recommandé aux participants de disposer d'une assurance individuelle accident.

Article 8 Dégradations et matériel

- Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin.
- Toute dégradation volontaire ou due à un comportement inadapté pourra faire l'objet d'une facturation.

Article 9 Droit à l'image

- Des photos ou vidéos peuvent être réalisées durant l'activité à des fins de communication.
- Sauf opposition écrite du participant, celles-ci pourront être utilisées par l'exploitant.

Article 10 Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion des réservations, conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).